PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°R32-2025-033

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-01-21-00004 - Arrêté DOS-GRHH-2025-01 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ALBERT (Somme) (4 pages) Page 3

R32-2025-01-21-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2025-02 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de MAUBEUGE (Nord) (4 pages) Page 7

R32-2025-01-21-00006 - Arrêté DOS-GRHH-2025-03 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de VALENCIENNES (Nord) (4 pages) Page 11

R32-2025-01-21-00007 - Arrêté DOS-GRHH-2025-04 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du groupe hospitalier de LOOS-HAUBOURDIN (Nord) (4 pages) Page 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ARRETE DOS-GRHH-2025-01

MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT (SOMME)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI);

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-118 du 1er octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Albert;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 06 décembre 2024 ;

Considérant la désignation de Monsieur le docteur Jimmy FONTAINE en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Albert ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Albert est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier d'Albert sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 JAN. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-01)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Maxime LAJEUNESSE, maire de la commune siège de l'établissement;
- Madame Laurie CLEMENT, représentante de la communauté de communes du Pays du Coquelicot ;
- Madame Virginie CARON-DECROIX, représentante du Président du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Jimmy FONTAINE , représentant la comm ission médicale d'établissement ;
- Madame Anne-Sophie WINTREBERT, représentant la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Olivier ARRACHART, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Anny DZIURA, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé,
- Monsieur Daniel DELOFFRE et Madame Annie LEGRAS (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir des Hauts-de-France), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

ARRETE DOS-GRHH-2025-02
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER SAMBRE-AVESNOIS DE MAUBEUGE (NORD)

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-132 du 09 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Madame Danièle BOUVENOT en qualité de représentante des usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales du Nord, au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentante des usagers au titre de l'union départementale des associations familiales du Nord, de Madame Danièle BOUVENOT au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge, pour le mandat en cours d'une durée de cinq ans à compter du 09 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 JAN. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-02)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Arnaud DECAGNY, maire de Maubeuge, commune siège de l'établissement, et Madame Samia SERHANI, représentante de la commune de Maubeuge ;
- Madame Annick LEBRUN et Monsieur Jean MEURANT, représentants de la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre ;
- Monsieur Nicolas LEBLANC, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Fleur DELFOSSE et Monsieur le Docteur Armand NDJANA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Delphine CANO, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Khalida PILAËTE et Monsieur Guillaume ROSEY, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Patrick BATAILLE et Monsieur Pierre-Marie COQUET, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Christel CABEZON, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame BERRIOU Eliane (union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir) et Madame Danièle BOUVENOT (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet du Nord.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ARRETE DOS-GRHH-2025-03
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES (NORD)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-141 du 13 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valenciennes ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Madame Danièle BOUVENOT en qualité de représentante des usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales du Nord, au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valenciennes ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentante des usagers au titre de l'union départementale des associations familiales du Nord, de Madame Danièle BOUVENOT au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valenciennes, pour le mandat en cours d'une durée de cinq ans à compter du 13 octobre 2020 ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valenciennes est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Valenciennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 JAN. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-03)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Armand AUDEGOND, représentant le maire de la commune de Valenciennes, et Monsieur Salvatore DI VITA, représentant la commune de Valenciennes ;
- Madame Elisa CAUDRELIER et Monsieur Laurent DEPAGNE, représentants de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole ;
- Madame Valérie LETARD, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Nabil ELBEKI et Monsieur le Docteur Jean-François PROLONGEAU, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Stéphanie DUSAUSSOIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Clarisse SAGET et Monsieur David DELRUE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Jean-Baptiste GUIOT et Madame Martine LEDUC, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Roselyne LALOU, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame Danièle BOUVENOT (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord) en qualité de représentante des usagers désignée par le Préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le Préfet du Nord.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

ARRETE DOS-GRHH-2025-04

MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GROUPE HOSPITALIER DE LOOS-HAUBOURDIN (NORD)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-GRH-2024-51 du 5 juin 2024 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du groupe hospitalier de Loos-Haubourdin (Nord);

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Monsieur Philippe MERCHIER en qualité de représentant des usagers, au titre de la fédération nationale des familles de France, au sein du conseil de surveillance du groupe hospitalier de Loos-Haubourdin ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentant des usagers au titre de la fédération nationale des familles de France, de Monsieur Philippe MERCHIER au sein du conseil de surveillance du groupe hospitalier de Loos-Haubourdin, pour le mandat en cours d'une durée de cinq ans à compter du 05 juin 2024 ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du groupe hospitalier de Loos-Haubourdin est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du groupe hospitalier de Loos-Haubourdin sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 JAN. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-04)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Yves MESCAM, représentant la maire de Loos, commune siège de l'établissement ;

- Madame Béatrice IDZIOREK, représentante de la commune d'Haubourdin ;

- Madame Anne VOITURIEZ et Monsieur Pierre BEHARELLE, représentants de la Métropole Européenne de Lille

- Madame Frédérique SEELS, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Pauline THIERY et Monsieur le Docteur Saïd BENKHARRAZ, représentants de la commission médicale d'établissement ;

- Madame Christelle LEPERS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;

- Madame Laurence CORDA et Madame Maryse MONTAGNE, représentantes désignées par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Annie TOP et Monsieur Florian LIPS, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

- Madame Catherine ADINS, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;

- Madame Bernadette AUMAITRE (union départementale des associations familiales du Nord) et Monsieur Philippe MERCHIER (fédération nationale des familles de France), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.